

**NOTE DE PRÉSENTATION DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 02 MAI 2023 – 20h30**

L'an 2023, le 02 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Bazoches-les-Gallerandes, convoqué le 26 avril 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Bazoches-les-Gallerandes, sous la présidence de M. Alain CHACHIGNON.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
M. CHACHIGNON Alain	X		
Mme CHATELAIN Danielle	X		
M. LEBRET Olivier	X		
Mme DECOUX Annick	X		
M. THIBAUT Serge	X		
Mme GAZANGEL Emmanuelle	X		
Mme MARTINS Rosa	X		
M. PESTIE Cédric	X		
Mme AUVRAY Gaëlle	X		
M. MAINEMARE Guillaume	X		
Mme LHOSTE Emilie	X		
M. PHELUT Jean-Marc	X		
Mme MARINVAL Marie-Christine	X		
M. SERGENT Hugues	X		
Mme GUENAND Mélanie		X	
M. BERNARD Cédric	X		
Mme CORNET Laetitia	X		
M. ARNAULT Claude		X	M. PHELUT Jean-Marc

QUORUM :

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 17

Secrétaire de séance : Mme Annick DECOUX est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Le procès-verbal du 04 avril 2023 est arrêté sans observation

ORDRE DU JOUR :

- Avenants au marché de réhabilitation du logement situé 36 Grande Rue sinistré par un incendie
- Lot n°7 Finitions et Lot n°2 Couverture
- Subventions aux associations 2023
- Participation aux Fonds d'Aide aux Jeunes FAJ et Fonds Unifiés Logement FUL 2023
- Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2024
- Projet « classe fleurie » des éco-délégués du collège Louis-Joseph Soulas
- Compte-rendu de la commission Travaux-Voirie du 25 avril 2023
- Devis

- Urbanisme
- Affaires Générales

1 – Avenants au marché de réhabilitation du logement situé 36 Grande Rue sinistré par un incendie – Lot n°7 Finitions et Lot n°2 Couverture – Délibération n°2023-38

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la commande publique,

Par délibération n°2022-43 en date du 19 septembre 2022, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer le marché de travaux allotis en 7 lots relatifs à la réhabilitation du logement sinistré par un incendie au 36 Grande Rue.

Deux avenants au lot n°06 plomberie/chauffage ont été votés par délibération en date du 06 décembre 2022 et du 31 janvier 2023.

Un avenant sur le lot n°7 Finitions est présenté pour des travaux complémentaires de peinture. En effet, lorsque l'entreprise PERCHE allait reposer les persiennes, qu'ils avaient repeintes, ils se sont aperçus que la peinture était cloquée.

Ceci s'est produit car il restait du minium de plomb sur les persiennes et cela a provoqué une réaction chimique avec la peinture. C'était impossible à déceler avant. Le montant de cet avenant s'élève à 2 150,00€ HT.

Un autre avenant en moins-value est présenté pour le lot n°2 Couverture, pour des travaux de remplacement de velux dans la cage d'escalier, prévus et non réalisés, car finalement ils s'avèrent non nécessaires. Le montant de cet avenant s'élève à -715,00€.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver ces avenants pour le lot n°7 « finitions » d'un montant de 2 150,00 € HT et pour le lot n°2 « couverture » d'un montant de -715,00€ HT.

Décision du conseil municipal : Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés (17 voix pour), le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces deux avenants tels que désignés ci-dessus.

APPROUVE le montant modifié du marché de réhabilitation du logement situé 36 Grande Rue sinistré par un incendie, tel que désigné ci-dessous :

N° LOT	ENTREPRISE	Montant du marché HT	TVA	Montant du marché TTC
1 Démolition	Ent RICARDO FERNANDES	13 483.78 €	2 696.76 €	16 180.54 €
2 Couverture	Entreprise DRU	3 540.60 €	708.12 €	4 248.72 €
	Avenant n°1	-715.00 €	-143.00 €	-858.00 €
3 Menuiseries	Ent CROIXMARIE	32 579.31 €	6 515.86 €	39 095.17 €
4 plâtrerie	Ent AMG	22 744.00 €	4 548.80 €	27 292.80 €
5 électricité	Ent 2 EC élec	11 558.00 €	2 311.60 €	13 869.60 €
6 plomberie	Ent 2 EC élec	7 981.95 €	1 596.39 €	9 578.34 €
	Avenant n°1 (délib 06/12/22)	3 466.50 €	693.30 €	4 159.80 €
	Avenant n°2 (délib 31/01/23)	1 092.00 €	218.40 €	1 310.40 €

7 Finitions	Ent PERCHE	10 044.68 €	2 008.94 €	12 053.62 €
	Avenant n°1	2 150.00 €	430.00 €	2 580.00 €
Total marché initial		101 932.32 €	20 386.46 €	122 318.78 €
Total des avenants		5 993.50 €	1 198.70 €	7 192.20 €
Total du marché avec avenants		107 925.82 €	21 585.16 €	129 510.98 €

2 – Subventions aux associations 2023 – Délibération n°2023-39

Vu le CGCT,

Vu le budget primitif 2023 voté par délibération n°2023-24 du 04/04/2023,

Monsieur le Maire propose comme chaque année d'attribuer des subventions aux associations pour l'année 2023.

Il rappelle que les crédits budgétaires 2023 alloués au versement des subventions aux associations s'élèvent à 16 000€.

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal, qui sont membres du bureau (Président, secrétaire, trésorier, Vice-Président) d'une association citée ci-dessous de ne pas participer aux débats ni aux votes des subventions.

Se sont retirés des débats et du vote : M. PHELUT Jean-Marc ainsi que la procuration de M. ARNAULT Claude, M. THIBAUT Serge, Mme DECOUX Annick et Mme CORNET Laëtitia.

Le nombre de votants s'élève donc à 12 pour ce point.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2023	
ASSOCIATIONS COMMUNALES		
La Bazochoise	0.00 €	
USB (football)	2 200.00 €	
Club des anciens jeunes Bazoches-Izy	1 100.00 €	
ACPG CATM Bazoches-Izy (anciens combattants)	400.00 €	
AOCO GYM D'ENTRETIEN	500.00 €	
AOCO HAND BALL	1 400.00 €	
CHORALE L'AIR DU TEMPS	1 000.00 €	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	900.00 €	
AMICALE DE PETANQUE BAZOCHOISE	200.00 €	
KARATE CLUB BAZOCHES IZY	1 000.00 €	
K'DANSE	300.00 €	
SACAPOF	350.00 €	
Union des Commerçants et Artisans de Beauce	200.00 €	déjà versés, délibération du 31/01/2023
AUTRES ASSOCIATIONS		
ENSEMBLE POUR LA VIE	200.00 €	
ENSEMBLE POUR ST GERMAIN	90.00 €	
LES VIGNES D'AVAUX	90.00 €	
ASS. DES DONNEURS DE SANG	100.00 €	

LA BANQUE ALIMENTAIRE	300.00 €	
TELETHON	1 000.00 €	
TOTAL	11 330.00 €	

Vote du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, avec 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention, le Conseil Municipal, **DÉCIDE** d'attribuer les subventions 2023 aux associations, telles qu'inscrites ci-dessus.

3 – Participation aux Fonds d'Aide aux Jeunes FAJ et Fonds Unifiés Logement FUL 2023 – Délibération n°2023-40

Le Conseil Départemental qui pilote le fonds d'aide aux Jeunes (FAJ) et le Fonds Unifié Logement (FUL) regroupant le fonds de solidarité pour le logement et les dispositifs de solidarité énergie, eau et dettes téléphoniques, sollicite une participation, comme chaque année.

La participation pour 2023 est inchangée soit :

- FUL = à 0.77 € par habitant, dont 70 % pour le FSL et 30 % pour les dispositifs eau, énergie et téléphonie
- FAJ = à 0.11 € par habitant

La population légale de la Commune de Bazoches-les-Gallerandes, en vigueur au 1er janvier 2023, est de 1 548 habitants (données INSEE).

La participation au FUL = 1 191,96€

La participation au FAJ = 170,28€

La participation totale aux deux fonds s'élève donc à 1 362.24 €.

Décision du conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de verser une participation de 1 362.24€ au Conseil Départemental du Loiret, pour le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et fonds unifié logement (FUL), pour l'année 2023.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2023.

4 – Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2024 – Délibération n°2023-41

Vu le Code de procédure pénale et notamment l'article 261,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 avril 2023 portant répartition des jurés d'assises constituant la liste annuelle du département du Loiret à compter du 1er janvier 2024,

La commune de Bazoches-les-Gallerandes compte un juré et le nombre de noms à tirer au sort s'élève à trois.

Ceux-ci serviront à dresser la liste communale préparatoire de la liste annuelle des candidats jurés pour l'année suivante.

Ce tirage au sort n'est que la première étape d'une procédure qui incombe à une commission judiciaire, se réunissant au siège de la Cour d'Assises d'Orléans et qui, après vérification des éventuelles incompatibilités de chacun, procédera à de nouveaux tirages afin de ne garder qu'un nom.

Pour être retenu sur la liste préparatoire établie par la commune, il faut être âgé de 23 ans au moins au cours de l'année 2023. La liste utilisée pour le tirage au sort est un extrait (ou est extraite) de la liste électorale principale, à laquelle a été soustrait l'ensemble des électeurs nés après le 31 décembre 2000.

Concernant les autres incompatibilités ou incapacités définies aux articles 256 à 258-1 du Code de Procédure Pénale, seule la commission de la Cour d'Assises à compétence pour les relever.

Après cet exposé, le Maire, fait procéder publiquement au tirage au sort à l'issue duquel trois personnes ont été désignées comme susceptibles de siéger au jury d'assises.

RÉSULTAT DU TIRAGE AU SORT :

1^{er} tirage : M. MINARD Raphaël

2^{ème} tirage : M. NEGRE Vincent

3^{ème} tirage : Mme PREVOST GHERIB Isabelle

5 – Projet « classe fleurie » des éco-délégués du collège Louis-Joseph Soulas – Délibération n°2023-42

Vu le CGCT,

Monsieur le Maire donne lecture du courrier des éco-délégués du collège Louis-Joseph Soulas, dans lequel ils sollicitent l'aide de la commune dans le cadre du développement durable.

Ils demandent si la commune peut leur fournir une quinzaine de petites plantes, faciles à rempoter et à entretenir. En contrepartie, ils proposent une aide dans le ramassage des papiers et déchets de différents endroits aux alentours du collège.

Ils indiquent être conscients que ses alentours sont principalement dégradés par le passage d'élèves du collège, peu soucieux de leur environnement.

L'ensemble des membres du conseil municipal félicitent cette initiative.

M. Jean-Marc PHELUT : je suis favorable à cette demande si la zone de ramassage est étendue jusqu'au stade, car il est très souvent fréquenté et dégradé par les collégiens.

M. Guillaume MAINEMARE : je crains qu'avec une telle demande, les élèves ayant cette belle initiative soient découragés. Ils proposent déjà de nettoyer une certaine zone, et ils ne sont pas responsables des dégradations de leurs autres camarades peu soucieux de l'environnement.

Décision du conseil municipal :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DONNE un avis favorable à cette demande.

CHARGE Monsieur le Maire de convenir des modalités avec le professeur en charge de ce projet ainsi qu'avec Monsieur le Proviseur, et les éco-délégués du collège.

6 – Compte-rendu de la commission Travaux-Voirie du 25 avril 2023

Monsieur Olivier LEBRET donne lecture de son compte rendu de la réunion de la commission Travaux-Voirie qui s'est tenue le 25 avril 2023

Commission Travaux-Voirie Mardi 25 Avril 2023

- Présents : Alain CHACHIGNON, Danièle CHATELAIN, Olivier LEBRET, Annick DECOUX, Emilie LHOSTE, Hugues SERGENT, Jean-Marc PHELUT, Cédric BERNARD, Cédric PESTIE

- Point sur les travaux voirie 2023 : La commission étudie les devis établis en prévision des travaux de voirie pour 2023. Compte tenu du montant global très important, il est décidé de reporter certains de ces travaux en 2024.

La commission propose donc de retenir pour 2023 :

- Réfection de chaussée Rue de Chilleurs
- Réfection du revêtement de trottoir Rue de la Barre
- Création d'un cheminement piéton Rue de Pithiviers de la Rue Neuve au Carrefour Contact
- Réfection de la chaussée Allée des Jardins

- Réfection de bordures de trottoir Rue de Donville
- Création d'un dos d'âne Rue du Moulin et Rue Ouzilleau
- Création d'une zone de rencontre piétonne Rue Robine
- Achat de radar pédagogique

La commission demande qu'un engagement de principe soit pris pour que les travaux non retenus soit réalisés en 2024, à savoir :

- Réfection de bordure de trottoir Rue de la Fontaine
- Changement de la porte de la véranda salle communale d'Izy
- Création de bordures de trottoir et puisard Rue Neuve

Pour ce dernier point, la commission demande qu'un courrier soit envoyé aux propriétaires dont le seuil de portail est sous le niveau de la chaussée. Après les travaux de bordures, la commune ne pourra être tenue responsable d'éventuels débordements d'eaux pluviales dans les propriétés.

La commission souhaite qu'un programme pluriannuel de réfection des chaussées communales soient établies car de nombreuses rues montrent des signes d'usure avancée.

- Station d'épuration : Lors du transfert de la compétence assainissement à la CCPNL, le site de la station sera également transféré. De façon à garder le pylône, le stockage de matériels et de matériaux, la commission propose de conserver une surface à l'entrée du site. Une procédure de division parcellaire doit être engagée.

- 1 Bis Donville : Les propriétaires ont déposé une demande d'autorisation pour isoler par l'extérieur leur habitation. Le pignon côté rue étant en borne, les travaux entraîneraient un empiètement de 14cm sur le trottoir ainsi qu'un encastrement partiel du poteau électrique.

La commission propose de donner un avis défavorable pour la réalisation des travaux sur le pignon coté voirie.

- Rue Saint Lazare : Le propriétaire demande l'autorisation d'abaisser la bordure de trottoir pour accéder à sa future habitation.

La commission propose de donner un avis favorable à condition que toutes les démarches d'autorisation soient faites, en précisant que les travaux seront à la charge du demandeur avec remise en état de la chaussée et du trottoir.

- 16 rue de la Fontaine : Le propriétaire demande à qui appartient le trottoir et s'inquiète de voir pénétrer dans sa cour des eaux pluviales venant de la Rue Saint Lazare.

M. le maire et l'adjoint aux travaux se rendront sur place.

Pas d'observation du Conseil Municipal

7 – Devis

Prévisions des travaux à la suite de la commission travaux-voirie ci-dessus

BUDGET COMMUNE			
	OBJET DU DEVIS	PRIX HT	PRIX TTC
Prévisions des travaux de voirie retenues par la commission	Radars pédagogiques solaires Metis 1000	9 427.00 €	11 312.40 €
	Passage surélevé - Rue du Moulin et rue Ouzilleau	12 210.00 €	14 652.00 €

Travaux-Voirie pour 2023	Marquage cheminement piéton - rue Robine	1 095.00 €	1 314.00 €
	Réfection de bordures et enrobé - rue de Donville	3 850.00 €	4 620.00 €
	Réfection d'une route en enrobé - rue de Chilleurs IZY	13 640.00 €	16 368.00 €
	Point à temps Allée des jardins	13 706.00 €	16 447.20 €
	Réfection du revêtement trottoir rue de la Barre	2 340.00 €	2 808.00 €
	Création cheminement piéton accès Carrefour contact	27 319.00 €	32 787.80 €
TOTAL 2023		83 587.00 €	100 309.40 €
Prévisions des travaux de voirie retenues par la commission Travaux-Voirie pour 2024	Remplacement bordure de trottoir - rue de la Fontaine	12 687.00 €	15 224.00 €
	Création de bordure de trottoir + création d'un puisard + finition en enrobé - rue Neuve	70 775.20 €	84 930.24 €
TOTAL 2024		83 462.20 €	100 154.24 €
TOTAL GÉNÉRAL 2023 + 2024		167 049.20 €	200 463.64 €
Devis Géomètre	Pour division parcelle station d'épuration	1 456.56 €	1 747.87 €

8 - Urbanisme - DIA

Conformément à la Délibération n°2020-21 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire, pour la durée du mandat,

Voici le récapitulatif des Déclarations d'Intention d'Aliéner pour lesquelles la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption :

- N°08/2023 - 18 rue Robine
- N°09/2023 - rue Ouzilleau
- N°10/2023 - 17 bis rue Malvoisine
- N°11/2023 - 4-6 rue Malvoisine

9 - Affaires Générales

- Agence Postale Communale : Monsieur le Maire demande à modifier les horaires du mercredi à l'Agence Postale Communale et d'ouvrir au public de 13h30-15h30 au lieu de 13h00-15h00.

L'ensemble des membres du conseil municipal est favorable à ce changement à compter du 1^{er} juin 2023. Cette information devra apparaître dans le communiqué et sur l'application Panneau Pocket.

- Organisation du 14 juillet :

- La commission des fêtes propose une participation de la commune de 5€ par plateau pour le repas du 13 juillet (20€ le plateau).
 - Thème retenu pour le rallye vélo du 14 juillet = les années 80
 - Besoin de main d'œuvre pour l'assemblage des lampions le 13 juillet
 - L'emplacement pour le bal et le repas du 13 juillet ne change pas cette année. Voir en 2024 pour un changement.
 - Tenue des points de contrôle pour le rallye vélo à Malvoisine = Marie-Christine MARINVAL, à Gueudreville (buvette) = Rosa et Luis MARTINS + Annick DECOUX, à Donville = Roger LEBRET et rue des Garennes = Claude ARNAULT
 - Monsieur Lebreton propose de réunir la commission des fêtes début juillet pour faire un point et déterminer le nombre de personnes disponibles pour l'assemblage des lampions et pour l'installation du goûter du 14 juillet.
 - Olivier Lebreton demande que la demande d'autorisation du feu d'artifice soit également transmise au SDIS.
- PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
Monsieur le Maire rappelle les points litigieux du futur PLUI :
Le maintien en zone UMB du 4ème terrain vendu en terrain à bâtir du Lotissement d'Izy.
Le respect du périmètre des 50 m non constructible autour des fermes.
La suppression de quelques terrains classés constructibles à tort vers la zone industrielle et la zone comprise entre la rue des Garennes et l'arrière de l'allée des Jardins.
Il indique qu'une partie de la zone AU du terrain compris entre le Collège et Malvoisine sera réservée (environ 1 hectare) pour des équipements publics et collectifs.

10 – Tour de table

Mme Châtelain Danielle : demande si l'enceinte peut être portée à Izy lors de la cérémonie du 8 mai, les pompiers la rapporteront pour la cérémonie à Bazoches.

Demande où se situent les bancs retirés sur la place de l'église dont un devait être installé au cimetière d'Izy.

Annonce la messe de la St Christophe le 30 juillet à 15h

Mme MARINVAL Marie-Christine : rappelle l'exposition sur « la fête du pain » organisée par les bénévoles de la bibliothèque le 05 mai. Le matin, les élèves de l'école maternelle exposeront leurs dessins et objets réalisés en papier mâché, l'après-midi les élèves de l'école élémentaire réciteront ou liront des poèmes relatifs au pain.

Mme Lejeune lira des textes aux enfants durant cette journée.

Une exposition retraçant la culture du blé, la transformation en farine et la réalisation du pain sera ouverte au public de 16h30 à 19h.

A cette occasion, les enfants découperont à l'emporte-pièce des sablés et les feront cuire. Ils repartiront ensuite chacun avec leurs sablés.

M. PHELUT Jean-Marc : annonce l'assemblée générale de l'USB le 17 juin à 12h après des matchs amicaux.

M. MAINEMARE Guillaume : demande que le banc en pierre situé près de la croix à Malvoisine soit nettoyé.

M. PESTIE Cédric : informe qu'une personne fait du porte-à-porte pour installer la fibre mandatée par Orange mais elle ne possède pas de carte professionnelle.

Mme GAZANGEL Emmanuelle : la remise des prix du fleurissement s'est bien déroulée

M. THIBAUT Serge : regrette que des jeunes fassent de la moto sur le terrain de foot.

Mme DECOUX Annick : annonce que l'association « dans les Ouches » propose, lors du vide-greniers le 28 mai de 9h à 18h, une exposition intitulée « Nos villages d'hier et d'aujourd'hui ». Le public sera amené à répondre à un quizz assorti d'une récompense.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

Liste des délibérations de la séance :

2023-38	Avenants au marché de réhabilitation du logement situé 36 Grande Rue sinistré par un incendie – Lot n°7 Finitions et Lot n°2 Couverture	Approuvée
2023-39	Subventions aux associations 2023	Approuvée
2023-40	Participation aux Fonds d'Aide aux Jeunes FAJ et Fonds Unifiés Logement FUL 2023	Approuvée
2023-41	Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2024	Approuvée
2023-42	Projet "classe fleurie" des éco-délégués du collège Louis-Joseph Soulas	Approuvée

Signatures :

Alain CHACHIGNON Maire	Annick DECOUX Secrétaire de séance
---------------------------	---------------------------------------